

Mesures sociales Covid-19 au Bénin : Déclaration de la MASM Véronique TOGNIFODE MEWANOU au sujet des transferts effectués

DECLARATION DE MADAME VERONIQUE TOGNIFODE MEWANOU, MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA MICROFINANCE AU SUJET DES TRANSFERTS MONETAIRES EFFECTUES AUX VICTIMES DES MESURES RESTRICTIVES DU GOUVERNEMENT CONTRE LA PROPAGATION DU CORONAVIRUS.

DISCOURS

10 JUIL. 2020 À 10:51

Comme annoncé lors de nos précédentes sorties, la prise en compte des personnes exerçant certains métiers qui ont été impactés par les mesures de restrictions prises à la fin du mois de Mars par le Gouvernement du Bénin pour lutter contre la propagation du Coronavirus, est effective.

Depuis mercredi soir, la majorité des bénéficiaires ont commencé par percevoir cette subvention via des transferts monétaires sur leur téléphone mobile. Cela prouve que ce n'était pas qu'une promesse. C'est un réel engagement que le Gouvernement a pris et l'a réalisé.

Au Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance, c'est avec beaucoup de joie et de satisfaction que nous recevons les retours de ces bénéficiaires. Je voudrais reprendre les propos d'un de mes collaborateurs qui s'adressait à moi à cet effet en disant : « nous nous sommes durement battus, mais moralement, la troupe est fière ».

Fière parce que pour faire le recensement, ça n'a pas été chose aisée. Délai très court ; et surtout, des suspicions fortes parce que beaucoup se demandaient, mais pourquoi on nous demandait des numéros IFU ; pourquoi on nous demandait de revenir encore faire des vérifications. Pourquoi ci ? Pourquoi ça ?

Il faut que la population fasse confiance au Gouvernement du pays. Le Gouvernement est là pour protéger la population et trouver des solutions pour améliorer leurs conditions de vie et encore plus de tous ceux qui sont vulnérables.

C'est pour rendre la plateforme plus fiable et sécurisée que toutes ces vérifications ont eu lieu. Et elle a pu être validée d'ailleurs à plus de 80%. Ce qui signifie que c'est des dizaines de milliers de concitoyens qui ont perçu les subventions allouées, sans distinction de coloration partisane ou d'autres considérations.

Dans les subventions, on observe des différences. Elles dépendent de trois choses : le caractère formel ou non de l'activité ; de la situation géographique de l'activité (est-ce que la personne exerce dans les grandes agglomérations ou non) et également de ce qui a été déclaré en terme de perte de revenus durant la période de mise en œuvre de ces mesures restrictives.

C'est le moment d'encourager tous ceux qui opèrent dans l'informel à se formaliser. Avoir tout au moins un numéro IFU. Ce n'est pas pour un matraquage de taxes. Non. Pour bénéficier des mesures sociales de l'Etat, il faut se faire connaître.

Comment peut-on savoir que telle personne existe vraiment et exerce une activité dans un secteur précis s'il n'y a aucune trace crédible ? Il faut qu'on aille vers la formalisation pour mieux profiter des mesures sociales du Gouvernement.

Le Bénin aujourd'hui, fait la différence en matière d'appui aux victimes des mesures restrictives contre la propagation du Coronavirus prises par le Gouvernement.

Et c'est à l'actif du Chef de l'Etat, le Président Patrice TALON qui a une vision du social spécifique, du social structuré.

C'est pour cela d'ailleurs qu'il n'a pas voulu que l'on distribue de petits montants imaginaires aux gens. Il a demandé à ce que ce soit structuré et que des subventions conséquentes soient allouées afin que les bénéficiaires puissent véritablement en bénéficier et relancer leurs activités.

Je m'en voudrais de ne pas reconnaître et saluer le sacrifice consenti par les agents des Centres de promotion sociale (CPS) pour aider nos compatriotes à s'inscrire en ligne et à remplir toutes les formalités requises pour bénéficier de ces subventions.

Je voudrais inviter tous les heureux bénéficiaires à une utilisation rationnelle et efficiente des fonds perçus. Je les invite également au strict respect des mesures de lutte contre la propagation du Coronavirus à savoir : le port permanent de masque de protection ; le lavage fréquent des mains à l'eau et au savon ; la distanciation sociale ; l'éviction des grands regroupements etc... pour rester en bonne santé afin de bénéficier vraiment de ces subventions et faire fructifier l'économie.

Je vous remercie.

Cotonou, le 09 Juillet 2020.